Liste des délibérations
adoptées par le comité syndical du 23 juillet 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 juillet 2025, le comité syndical, convoqué à nouveau le 23 juillet, a pu valablement délibérer sans condition de quorum (article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Membres en exercice : 44
Membres présents : 6

Délibération n° 2025-08 Rapport d'activités 2024
Votants : 6
Approuvée à l'unanimité

Autres points présentés

- Validation du procès-verbal du 13 mars 2025
- Avis du bureau/du Président relatifs aux documents ou actes d'urbanisme
- Mise en œuvre du SCoT : bilan de la réunion de la commission Habitat, déplacements et services
- Actualités juridiques « Droit de l'urbanisme et planification »
- Informations

Liste publiée le 29 juillet 2025
Le Président,

SYNDICAT de COHERENCE TERRITORIALE du BERGERACOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pascal DELTEIL